

INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPTE DE BANQUE

Afin de prévoir les frais bancaires admissibles dans la prévision des dépenses, il est important de connaître le type de compte qui sera ouvert pour le projet.

La subvention qui est accordée pour un projet Jeunes volontaires est l'entière propriété de Services Québec, et selon les normes du programme Jeunes volontaires, le compte en banque devra répondre aux exigences suivantes :

1. Compte particulier (et non commercial) **au nom du projet**, à **signature unique**
2. Avec possibilités de **transactions en ligne** et **relevés** bancaires (obligatoire – relevé électronique préférable, sinon par la poste).
3. Possibilité de carte bancaire.

Il est possible de discuter avec l'institution bancaire pour tenter de supprimer les frais d'utilisation exigibles.

Veillez noter qu'il n'est pas obligatoire de prendre un forfait incluant un certain nombre d'opérations chaque mois. Il est parfois plus intéressant de payer les opérations à la carte, surtout si votre projet prévoit un faible nombre de transactions.

Un courrier de soutien est disponible pour vous aider dans la négociation.

Les arguments que vous pouvez utiliser sont les suivants :

- *Ce compte est ouvert dans le cadre du programme Jeunes volontaires. Une subvention accordée par Services Québec afin que les jeunes réalisent leur projet;*
- *Par le fait même, ce compte ne sera ouvert que pour la période du projet.*
- *Gérée par Services Québec, cette mesure offre l'encadrement et le support nécessaire à la bonne marche d'un projet et accorde une aide financière pour appuyer concrètement les initiatives des jeunes.*